



La bénédiction des couples pacsés agite l'Eglise réformée vaudoise

RELIGION • Le synode doit se prononcer début novembre sur la reconnaissance des couples homosexuels unis par un partenariat enregistré. Débat frontal en perspective.

TANIA BURI

L'Eglise évangélique réformée vaudoise sera peut-être la 10^e Eglise cantonale réformée de Suisse à dire oui à la bénédiction des couples pacsés. Le conseil synodal de l'EERV, entendez l'exécutif de l'Eglise évangélique réformée vaudoise, vient de boucler son projet avec une recommandation de vote favorable adressée à son parlement, le synode.

En Suisse romande, Fribourg et Berne ont déjà accepté de tels rites. Ils ont en revanche été refusés à Neuchâtel et Genève. Le Conseil de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse s'est engagé en 2005 en faveur du partenariat enregistré et de la bénédiction des couples homosexuels, mais n'en a jamais débattu en assemblée. En Suisse allemande, le sujet est moins tabou avec huit Eglises qui ont déjà dit oui.

Le modèle vaudois concerne uniquement les couples homosexuels, liés par un partenariat enregistré à l'état civil, un statut qui existe depuis cinq ans. La Suisse a été le premier pays au monde où la reconnaissance des couples homosexuels s'est faite directement par le peuple.

Si le parlement de l'EERV suit le conseil synodal, cela permettra aux couples pacsés de bénéficier d'une reconnaissance de l'Eglise assimilable à celle qu'ils ont obtenu au niveau civil. Concrètement, on compte environ 1000 partenariats enregistrés dans le canton de Vaud aujourd'hui, dont les deux tiers entre hommes.

Affrontement en vue

Dans l'Eglise vaudoise, l'affrontement s'annonce clairement entre les pro et les anti-bénédiction. Les premiers, avec pour chef de file le pasteur Nicolas Charrière, constatent que la notion de mariage, de couple, de famille a évolué au fil du temps. Ils estiment que l'Eglise peut s'adapter à ces évolutions sans renier ni son



Dans le canton de Vaud, on compte environ 1000 partenariats enregistrés. KEYSTONE

héritage, ni son message évangélique. Accueillir les homosexuels, c'est une façon de «lutter contre la souffrance et l'isolement que les humains font subir à leurs semblables», lit-on dans leur rapport.

Pour les anti-bénédiction, la famille traditionnelle n'a pas besoin d'un coup de boutoir supplémentaire

Les pro-bénédiction rappellent encore que dans les sociétés occidentales, l'homosexualité est le premier motif connu de suicide chez

les jeunes. La bénédiction des couples homosexuels est donc un signal donné signifiant l'accueil et le non-jugement.

De leur côté, les anti-bénédiction défendent une ligne plus proche des évangéliques. Avec le pasteur Martin Hoegger à sa tête, ce courant considère que le couple et la famille traditionnelle, donc hétérosexuelle,

est déjà fortement mise à mal et qu'elle n'a pas besoin d'un coup de boutoir supplémentaire, mais plutôt de soutien.

Les anti-bénédiction rappellent qu'à l'exception de quelques Eglises protestantes, les autres courants du christianisme, l'Eglise catholique, les orthodoxes et les évangéliques sont opposés à cette pratique. Les divergences sur ce point menacent à leurs yeux l'œcuménisme et l'unité.

De bonnes chances

Le projet de bénédiction des couples pacsés a de grandes chances d'être accepté. Les expériences qui ont été faites dans d'autres Eglises cantonales peuvent désamorcer certaines craintes. Mais les positions entre l'aile évangélique, le «mainstream» réformé, et l'aile libérale sur cette question sont tranchées et semblent irréductibles. PROTESTINFO.

TROIS QUESTIONS À...

Nicolas Charrière



> Chef de file du groupe de travail favorable à la création d'un acte liturgique célébrant l'union de personnes de même sexe, il est pasteur de l'EERV et aumônier de prison.

1. Il y a 4 ans, l'Eglise réformée du canton de Vaud refusait la bénédiction de mariage pour les couples homosexuels; aujourd'hui, le conseil synodal émet un avis favorable à un acte liturgique. Que s'est-il passé?

La société a continué à évoluer. De nombreuses Eglises protestantes se sont penchées sur la question, en France ou en Suisse romande. Et l'exécutif, comme le lui avait demandé le synode, a planché sur la possibilité d'un rite liturgique, à défaut de mariage. Cela dit, tout n'est pas encore joué: les 2 et 3 novembre prochains, le synode peut très bien décider de ne pas entrer en matière, au motif que l'EERV ne serait pas encore prête et que le risque de déchirement interne est trop important. Dans ce cas, la question serait renvoyée aux calendes grecques.

2. Vous faites partie des pro-bénédiction: pour quelles raisons?

Je souhaite que l'Eglise sorte de ses ornières et retrouve le chemin de l'accueil inconditionnel de l'autre que défend le christianisme. L'homosexualité n'est pas une menace sur la famille, comme le pensent certains, qui considèrent le modèle incarné par Adam et Eve comme normatif. J'aimerais rappeler aussi le droit des personnes LGBT à vivre pleinement leur identité, et la belle et réjouissante diversité existant dans la création.

3. Ceux qui sont favorables à un acte liturgique pour les personnes du même sexe se réfèrent aux mêmes textes que ceux qui s'y opposent. Qui a raison?

Nos règles d'interprétation sont différentes. Pour les premiers, le texte biblique est né dans un certain contexte et il s'agit aujourd'hui de le recontextualiser. Les seconds privilégient sa pérennité. Pour ma part, je vois la bénédiction comme une parole qui ouvre à un avenir d'espérance, et cela me semble cohérent avec l'Évangile.

PROPOS RECUEILLIS PAR DOMINIQUE HARTMANN